

«Qualycée» : le label produit en Bretagne

La Région Bretagne propose aux lycées d'enseignement technologique professionnel de participer à une série d'audits pour obtenir le label Qualycée. Les critères d'évaluation concernent essentiellement l'hygiène et la sécurité alors qu'il existe déjà des commissions d'hygiène et de sécurité. Ces audits sont réalisés par des sociétés privées qui ont été sélectionnées suite à un appel d'offre lancé par la région. Les derniers marchés ont été attribués le 27 juillet 2015 à Galata Organisation de Chateaugiron et Geod Conseil de Trélévern.

Le label Qualycée (inventé en l'an 2000) doit être renouvelé tous les 3 ans par les établissements en «lice». Si l'utilité d'un tel dispositif est discutable (il y a un axe intéressant développement durable), le recours à des sociétés privées et les dépenses publiques que cela engage est totalement blâmable. Ce label n'existerait pas si les établissements n'étaient pas mis en concurrence dans une course à la performance purement promotionnelle.

L'école n'est pas une entreprise, L'éducation n'est pas une marchandise !



Directeur de la publication : Olivier Cuzon
Mensuel Imp par nos soins n° de CPPAP 0419 5 05227

Se syndiquer, pour s'inscrire dans une défense collective

Se syndiquer, c'est s'inscrire dans une défense collective et aider à la construction d'un outil syndical au service des luttes et de la réflexion nécessaire sur l'école d'aujourd'hui.

Se syndiquer c'est soutenir la volonté d'une école émancipatrice construite sur l'égalité des droits, une école publique, laïque présente sur tout le territoire (écoles, collèges, lycées) pour tous jusqu'à 18 ans et une université ouverte à tous.

Le syndicat, c'est l'affaire de tous, le syndicalisme aussi !

A SUD Education, ce sont les adhérents qui décident, en Assemblée Générale, ouvertes aux syndiqués comme aux non-syndiqués, de l'orientation du syndicat. C'est un lieu d'échange, de débat et de prise de décisions.

Le syndicalisme n'est pas une profession ! A SUD Education, les décharges syndicales sont limitées : pas plus de 50% par semaine et pas plus de 8 ans consécutifs !

Chaque syndiqué-e peut faire remonter les informations qu'elle ou il juge intéressantes, proposer des articles pour le journal, diffuser le matériel que nous pourrions produire, participer ...

Pour lutter, pour vous faire entendre, pour ne plus perdre, pour construire un syndicalisme de lutte, adhérez à SUD éducation Solidaires

Bulletin d'adhésion 2015 - 2016

Nom : Prénom :
Actif(ve) Retraité(e) **cotisation divisée par 2**
Temps complet Temps partiel

Quotité :

Grade précis (ex : PE, Instit., PLP, contractuel-le, certifié-e, stagiaire, ASEN, Administratif...)

Adresse personnelle :

Tél. :

Adresse de l'établissement :

Montant de la cotisation annuelle :

Mode de paiement : chèque à l'ordre de Sud Education 29

Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail

Mon mail :@.....

J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation 29

dans mon établissement (pour les collèges ou lycées) :

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date : Signature

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	5 €
+ de 600 €	13 €
+ de 750 €	24 €
+ de 900 €	40 €
+ de 1000 €	49 €
+ de 1100 €	58 €
+ de 1200 €	68 €
+ de 1300 €	80 €
+ de 1400 €	92 €
+ de 1500 €	105 €
+ de 1600 €	122 €
+ de 1700 €	138 €
+ de 1800 €	157 €
+ de 1900 €	173 €
+ de 2000 €	189 €
+ de 2100 €	207 €
+ de 2200 €	226 €
+ de 2300 €	245 €
+ de 2400 €	264 €
+ de 2500 €	284 €
+ de 2600 €	306 €
+ de 2700 €	328 €
+ de 2800 €	351 €
+ de 2900 €	375 €
+ de 3000 €	399 €
+ de 3100 €	425 €
+ de 3200 €	450 €
+ de 3300 €	477 €
+ de 3400 €	505 €
+ de 3500 €	534 €

éducation SUD 29

Dispositif de tirage Brest CTC déposé le 25/09/2015
SUD éducation PRESSE
2, rue Amiral Nielly 29200 Brest
DISTRIBUÉE LA POSTE

Solidaires

En grève et dans la rue pour le partage des richesses le 8 octobre !

Tel un chœur antique, le gouvernement Valls/Hollande, le MEDEF, les économistes libéraux de droite comme de « gauche », ne cessent de fustiger la soi-disant rigidité des salaires, comme celle du marché du travail. On serait trop grassement payé, ce serait de la faute des salariés si les entreprises ne gagnent pas assez de parts de marché sur les capitalistes concurrents. « Soyez moins rigides, acceptez le gel, la baisse de vos salaires, que diable ! »

Toujours moins pour les salarié-es...

Au nom de la compétitivité, la pensée unique libérale mène une offensive permanente sur la réduction du « coût » du travail. Les salarié-es subissent une pression constante : blocage des salaires et du point d'indice pour les fonctionnaires, précarisation du marché de l'emploi, chantage aux licenciements, chômage de masse (5 millions de chômeurs et chômeuses, soit 11 % de la population active), multiplication des exonérations et dispositifs dérogatoires fiscaux et sociaux en faveur des entreprises qui pourtant n'ont aucun effet sur l'emploi. Quant à l'inégalité salariale femmes/hommes, le salaire net mensuel en équivalent temps plein des femmes est inférieur de 19,7 % à celui des hommes. ... toujours plus pour les capitalistes En 2014, les rémunérations des dirigeants du CAC 40 ont progressé de 10%, grâce à l'augmentation des attributions d'actions et d'options. Les rémuné-

rations globales de ces dirigeants, toutes rémunérations confondues (hors jetons de présence et avantages en nature), atteignent le chiffre vertigineux de 153 millions d'euros. 16 patrons du CAC 40 ont perçu plus de 4 millions d'euros en 2014, dont celui du constructeur automobile Renault qui a enregistré une hausse de 174% de ses rémunérations à 7,161 millions d'euros.

Manifestons le 8 octobre pour nos revendications

- Rattrapage du pouvoir d'achat et augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires
- Augmentations en sommes uniformes pour favoriser les plus bas salaires et réduire les inégalités
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes, avec des mesures immédiates pour annuler les discriminations existantes.

Avec la CGT, FO et la FSU, manifestation à Brest et Quimper, 11h

De la maternelle à la terminale, l’Éducation morale et civique (EMC) La conscience morale par décret

Citons Najat Vallaud-Belkacem à l'Assemblée Nationale le 14 janvier dernier, trois jours après la tuerie de Charlie-Hebdo : *« Même là où il n’y a pas eu d’incidents, il y a eu de trop nombreux questionnements de la part des élèves… les « deux poids, deux mesures » « pourquoi défendre la liberté d’expression ici et pas là ».* *Ces questions sont insupportables, surtout lorsqu’on les entend à l’école qui est chargée de transmettre des valeurs ».*

Entendre la ministre de l’Éducation opposer transmission des valeurs et liberté de questionner, parler de *« transmission »* au lieu de *« faire acquérir »* a de quoi inquiéter. Et si on énumère les gestes qui ont suivi ces paroles d’État, sanctions et intimidations contre des élèves, suspension et garde à vue éprouvante subis par notre collègue et camarade Jean-François Chazerans, l’appel à transmettre une *« culture du jugement »* et une *« aptitude au vivre-ensemble »* par des moyens scolaires résonne comme un magistral exercice de mauvaise foi politique.

La faute à l’école

Rarement un pouvoir politique n’aura eu autant de prétextes d’actualité pour s’emparer des contenus d’enseignement et les instrumentaliser dans une réponse *« à chaud »* aux émotions suscitées. L’école de la République se serait montrée incapable de transmettre les valeurs de laïcité et aurait favorisé un *« choc des civilisations »*. Dans une sélection commode des priorités médiatiques de la période, terrorisme ou jupes trop longues, gens du voyage ou prières de rue, on construit une demande sociale en phase avec les orientations sécuritaires et stigmatisantes de la politique du pouvoir. Ou plutôt des pouvoirs successifs, ceux-là même qui soumettent les jeunes aux affres de la compétition économique déchaînée, dont les choix installent durablement de plus en plus de familles dans la ségrégation et ce au nom des seules valeurs qu’ils reconnaissent vraiment : individualisme prédateur, concurrence et profit

Un enseignement normatif

On impose donc de l’extérieur et sur un mode didactique des valeurs morales prescriptives, sans prendre appui sur l’expérience et en partant du principe qu’elles feront consensus dès qu’elles seront enseignées. Et rien n’est envisagé pour que les élèves s’approprient par exemple une *« morale de l’égalité »* dans une institution méritocratique et une hiérarchie sociale structurée autour de l’inégalité des chances.

Et le non-sens est complet quand on décrète en haut lieu que cette E.M.C doit s’insérer dans le socle de compétences du projet d’une école a minima que nous rejetons pour ce qu’elle représente de renoncement à l’objectif de réussite pour tous les élèves, en continuité de l’évaluation de leurs *« compétences civiques et sociales »*.

Une conscience par compétences

L’État et le ministère insufflent une conception de la conscience morale en la déconnectant des savoirs. Ce qui pose un problème en soi de cons-

cience. En substituant des normes aux compétences, derrière les quatre principes de discipline, d’autonomie, de coexistence des libertés et de communauté des citoyens, l’objectif est explicite et assumé. Faire *« comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs, y obéir et agir conformément à elles »* sans les questionner, l’école se dévoile comme l’institution disciplinaire et l’appareil de pouvoir dont Foucault a bien analysé les rouages (*« Surveiller et punir »*). Résistance, dés-obéissance civile ? Hors-sujet, circulez y a rien à voir !

Quand la culture se veut « morale »

Quatre piliers ont été mis en place pour faire assimiler une *« culture »* morale et civique.

☐ d’abord une *« culture »* de la règle et du droit : le futur citoyen sera obéissant car capable de *« comprendre les raisons de l’obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique »* et *« être capable de conformer sa tenue, son langage et son attitude aux différents contextes de vie »*. Comprendre pour mieux se conformer, voilà pour l’idéal démocratique.

☐ ensuite une *« culture »* de la sensibilité, les bons sentiments à la rescousse : *« empathie »* et *« émotions »*, *« aspects moraux des transformations propres à l’adolescence »*. Il faut distinguer le bien et le mal dans une incantation qui sort du domaine de la pensée et du rationnel pour entrer dans celui de l’affect. On connaît l’efficacité de la combinaison discipline et affect dans la construction des propagandes d’État et la fabrication des consentements.

☐ vient aussi une *« culture »* du jugement. Penser par soi-même et avec les autres, oui mais… surtout *« être capable de rechercher les critères de validité des jugements moraux »*. La formulation pose problème quand le jugement moral est énoncé en amont, et que l’objectif pédagogique se borne à *« en découvrir ou saisir les critères »*. Sans place pour le questionnement et la remise en cause, on oriente le regard vers des valeurs sur lesquelles la critique n’est pas rendue possible.

☐ enfin, une *« culture »* de l’engagement. Agir individuellement et collectivement est une valeur en soi sans préoccupation d’objectif ou de vision du monde. Du code de la route à l’élection de délégués, du secourisme à l’action militaire, ces déclinaisons pêle-mêle occupent une grande place au collège tandis que les lycéens sont sensés parler des *« menaces »* et des engagements européens et internationaux de la France ». Pas d’interrogation sur l’ingérence ou la solidarité avec les citoyens d’autres pays concernés par les expéditions militaires. Quant à l’engagement *« politique, syndical, associatif, humanitaire »*, on en étudiera les motivations et les problèmes sans plus.

Une citoyenneté de propagande

Etre un citoyen obéissant, mais surtout français et européen, selon l’appel à *« cultiver le sentiment d’appartenance à la communauté des citoyens »* et *« développer la volonté de participer à la vie démocratique »*. Il ne peut être question ainsi de la communauté

effective des personnes vivant ensemble au même moment et au même endroit, mais seulement d’une construction a priori. Et à plus forte raison quand on postule l’existence d’une citoyenneté européenne : le droit de vote suffirait-il à définir le citoyen ? Les électeurs grecs en savent long sur le sujet. Et à l’échelon hexagonal, il est étrange qu’on puisse mettre en avant *« la volonté de participer à la vie démocratique »* tout en faisant disparaître la question du droit des étrangers qui était traitée dans le précédent programme d’Éducation Civique, Juridique et Sociale. Ainsi en va-t-il des questions de *« violence au travail »* et de la violence économique qui étaient des dérivations possibles des thèmes *« argent et société »* ou *« violence et société »* qui disparaissent aussi.

Tels contenus, telle méthode

Le débat est une méthode privilégiée avec pour objectif d’apprendre à argumenter. Quel débat possible sinon défendre un avis, le sien ou celui d’un autre, dans un apprentissage plus propice à la rhétorique et au sophisme qu’à la construction réfléchie d’une opinion ?

Le débat frontal a toutes les chances d’installer les uns et les autres dans des divergences au lieu de construire une pensée et la faire évoluer. Comment peut-on débattre de quelque chose qui ne se discute pas, sinon comme prétexte à l’imposition d’un carcan moral ?

Pour une éthique et une pratique vraiment démocratique à l’école

Une réhabilitation de l’approche par les savoirs est incontournable pour ne pas réduire l’apprentissage de la citoyenneté à un dispositif d’injonctions morales. Des regards croisés philosophiques, historiques, sociologiques ou juridiques, transdisciplinaires sont à privilégier pour donner du sens et enfin *« faire acquérir »* au lieu de *« transmettre »*. Multiplions les temps où les élèves ont le temps et le droit de penser, conseils d’élèves, ateliers de réflexion, les pédagogies alternatives ne manquent pas de ressources émancipatrices.

Enfin, une éducation éduquant à la citoyenneté passe obligatoirement par l’octroi aux élèves d’un espace de contre-pouvoir, loin des simulacres de démocratie représentative que sont les élections de délégués sans horizon . Les élèves doivent pouvoir décider de ce qui les concerne vraiment dans l’établissement : davantage de représentants au CA, mandat tournant des délégués, formation des élus à la lecture d’un budget ou d’une DHG, des CVL jouant pleinement leur rôle…

Il ne peut y avoir de véritable éducation civique sans un fonctionnement vraiment démocratique dans les établissements. En l’état actuel des choses, cette Éducation Morale et Civique ne peut cultiver aucune autre ambition que d’être selon les mots de Marx *« l’âme d’un monde sans cœur et l’esprit d’une époque sans esprit »*. Ainsi parlait-il du fait religieux, énoncer ce qui doit être plutôt que de réfléchir à ce qui est.

Abrogation de la réforme des rythmes scolaires Un combat toujours d’actualité

Faisant fi des échecs multiples constatés sur le terrain, le MEN s'acharne à essayer de montrer que la réforme des rythmes scolaires est bénéfique aux apprentissages, et à faire croire qu'elle est avant tout pédagogique. Pierre angulaire de cette réforme, les PEDT (projet éducatif territorial) seront généralisés à partir de cette année et ils conditionnent toute aide de l'Etat à leur adoption. Ceux-ci devront inclure un volet laïcité et citoyenneté et proposer aux élèves "un parcours scolaire cohérent". On peut sérieusement douter de la crédibilité de ce dernier point quand on connaît le bilan catastrophique de cette réforme.

Outre les emplois du temps farfelus avec des pauses méridiennes à rallonge, les activités périscolaires sont payantes dans certaines communes. Et dans d'autres elles se résument à de la garderie ou n'existent plus faute de moyens. Quant aux subventions promises, PEDT ou pas, les communes pionnières de cette réforme dès 2013 n'en ont pas encore perçu l'intégralité.

Ou est l'intérêt des élèves?

C'est ainsi que le MEN prévoit d'articuler cette réforme à celle des programmes de l'école primaire qui vient d'être présentée pour une mise en oeuvre à la rentrée 2016. Pourtant, avec un volume horaire inchangé de 24h et des organisations hebdomadaires très variables d'une commune à l'autre, on voit mal comment la réforme des rythmes ne compromet pas la mise en place de celle des programmes. Il serait toutefois naïf de s'en étonner, ne perdons pas de vue le fait que l'unique préoccupation du ministre a été

2nd degré et IMP Missions, services et comptes à rendre

La rémunération des *« missions particulières »* est une part de nos salaires laissée à la discrétion des chefs d'établissements. Jusqu'ici traitées en tant qu'Heures Supplémentaires Effectives (HSE), ces *« missions particulières »* donneront droit à des *« Indemnités pour Missions Particulières »* (IMP), que nous découvrirons actuellement comme nos collègues dans les DHG de nos établissements second degré.

Le décret du 20/08/14, qui institue dans son article 3 la possibilité d'exercer dans l'établissement ou dans l'académie ces *« missions »* a été présenté au Comité Technique Ministériel de l'Education Nationale (CTMEN) du 17 février. Or les IMP correspondantes ont été intégrées dans les DHG par les rectorats et DSDEN sans que le décret ait pu être discuté en CTMEN. Il paraît difficile d'ajuster les pratiques aux

de soumettre le temps scolaire aux intérêts de l'industrie du tourisme, transposant ainsi le dogme gouvernemental de privilégier par dessus tout la croissance des marchés. Ce calendrier scolaire est un scandale au regard des rythmes des élèves et des enseignants, qui devront travailler entre 10 et 12 semaines selon les zones dans la dernière période de l'année. Oubliée l'alternance des 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances! Sud éducation réaffirme son opposition à cette réforme, mais aussi au statu quo pédagogique!

L’ouverture d’une réflexion plus large

Réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école avec :

- une réduction des effectifs par classe
- des programmes et contenus laissant du temps pour la manipulation, l'expérimentation
- la possibilité d'un travail coopératif et d'une pédagogie de projet
- un temps de travail pour les PE différencié du temps devant élèves pour une vision globale
- différenciation du temps et des activités selon l'âge des enfants
- plusieurs PE par groupe élèves, renforcement du travail en équipe

Enfin, nous dénonçons le mépris et le manque total d'écoute dont le ministère a fait preuve jusqu'ici dans la mise en oeuvre de son projet éducatif, tout en exigeant une formation à hauteur des attentes pour effectuer nos missions pédagogiques.



Une enveloppe bloquée

Le montant des IMP attribuées dans les DHG est pris sur l’enveloppe globale des moyens. Compte tenu du caractère largement insuffisant de celle-ci, la baisse des HSE qui lui correspondent est une catastrophe pour la reconnaissance des missions non enseignantes, qui vaut pour l'ensemble des personnels, enseignants, de Vie Scolaire ou ASEN qui pouvaient aussi mener des projets et être indemnisés en HSE.

Nous revendiquons des moyens à hauteur des besoins, des DHG permettant une baisse importante du nombre d'élèves par classe et une réduction du temps d'enseignement rendant possible la prise en compte de tâches complémentaires sans le recours à l'arbitraire des rectorats ou des chefs d'établissements.